
D'une commission d'enquête à la fondation de l'ANENA



Face au drame de Val d'Isère, une commission d'enquête, présidée par le préfet Jacques Saunier, est immédiatement créée. Très rapidement, et en raison de multiples accidents d'avalanche mais pas uniquement - en témoigne le glissement de terrain du Plateau d'Assy le 16 avril 1970 qui causa la mort de 71 personnes dont 56 enfants - la commission dite "Saunier" voit rapidement sa mission s'élargir à "l'étude sur la sécurité en montagne".

L'introduction du rapport remis en juillet 1970 par la mission interministérielle sur la sécurité des stations de montagne revient sur les motifs qui ont conduit à l'élargissement des missions de cette commission. "L'hiver 1969-1970 restera, en France, dans les statistiques, sinon dans la mémoire des hommes, comme l'un des plus meurtriers et des plus destructeurs pour les accidents survenus en montagne [...] Durant cette période, pour les 4484 couloirs repérés en France, 1114 avalanches ont été constatées, dont 81 dans les Pyrénées, 223 dans les Alpes du Sud et 840 dans les Alpes du Nord, soit sensiblement le double de la moyenne enregistrée sur les cinq hivers précédents. Au moment où le besoin plus pressant de détente physique et l'attrait grandissant des sports d'hiver font résider en montagne, pour de brèves périodes, des personnes de plus en plus nombreuses et pratiquement sans expérience, le brutal rappel des dangers encourus devait conduire à rechercher les moyens d'accroître la sécurité dans des zones qui, pour avoir été jusqu'ici longtemps délaissées en hiver, présentent de nos jours un intérêt croissant sur le plan social et économique. C'est dans ce but que le Gouvernement a demandé à la Commission Interministérielle chargée d'enquêter sur les catastrophes les plus meurtrières de cet hiver, d'étudier également la sécurité dans les stations de montagne et de déposer des suggestions sur les problèmes soulevés dans les domaines techniques, administratifs et financiers".

Une composition hétéroclite

Pour mener à bien sa mission, Jacques Saunier va s'adjoindre les services et les compétences de diverses personnes et personnalités qui composeront la commission interministérielle d'études :

- Robert Bouquin, inspecteur de l'administration
- Jean Chorier, préfet
- André David, ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts
- Maurice Gregy, colonel, inspecteur général de la protection civile
- Pierre Randet, chef de l'inspection générale de la construction
- Léonce Chavatte, inspecteur général de la jeunesse et des sports
- Georges Cumin, ingénieur en chef des ponts et chaussées
- Jean Franco, directeur de l'école nationale de ski et d'alpinisme
- Roger Frison-Roche, guide de haute montagne
- Paul Gaudibert, inspecteur général du tourisme
- Ernest Holveck, inspecteur général de la protection civile

Si, bien évidemment, l'administration centrale est représentée, l'ensemble des services et corps d'État concernés a été sollicité et a délégué un représentant. Mais, Jacques Saunier a également souhaité s'adjoindre l'expertise de montagnards et d'acteurs de terrain comme Jean Franco et Roger Frison Roche, sans oublier Georges Cumin, l'homme qui a collaboré à la création et à l'aménagement de bon nombre de stations de sports d'hiver dont, bien évidemment, les Ménuires.

Vers la rédaction d'un rapport

Dans le cadre des travaux conduits par la mission interministérielle sur la sécurité des stations de montagne, trois groupes de travail furent institués, chargés respectivement des questions scientifiques et techniques, de l'aménagement et de l'équipement, et des mesures de prévention et de secours contre les accidents. Pour répondre à ces thématiques et aux problématiques qui en découlent, les membres de la commission ont multiplié les déplacements, les rencontres, les échanges, les visites de terrain tant en France qu'à l'international, notamment en Suisse et en Autriche. Bien évidemment, l'institut de Davos sera visité et ses dirigeants rencontrés, car l'idée première, même si elle fût abandonnée, était de doter la France d'un même établissement.

Les principaux organismes prenant part à des études ou recherches sur la neige et les avalanches en France sont ainsi répertoriés, et sont identifiés leur périmètre d'action et leurs principales actions d'étude et de recherche. Les membres de la commission profitent également des multiples entretiens pour questionner leurs interlocuteurs sur leurs préoccupations réciproques, sur leurs besoins. Fort de cet important travail préparatoire, chaque groupe d'études a ensuite élaboré ses conclusions et propositions qui ont ensuite été arbitrées et arrêtées en commission.

Une fondation ou une association ?

Dans les correspondances de l'époque, entre les différents ministères et les acteurs de la commission Saunier

notamment, la volonté de créer une fondation pour l'étude de la neige et des avalanches revient régulièrement.

Lors d'une réunion le jeudi 10 juin 1971 à l'Inspection Générale de l'Administration à Paris, Jacques Saunier a présidé une réunion de la commission interministérielle consacrée à l'examen de l'avant-projet de statuts de l'association à créer pour l'étude de la neige et de la protection contre les avalanches.

Au cours de cette réunion, ce dernier donne lecture des lettres envoyées par les ministres en réponse à celle du département de l'Intérieur leur demandant leur avis sur le projet de création de l'association, et notamment de celle du ministre de l'Équipement et du Logement qui souhaite que ne soit pas conservé le terme "Fondation" dans la dénomination de l'association. En conséquence, l'association sera dénommée "Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches".

Le rapport « Saunier » pose notamment les fondations de l'ANENA

C'est en juillet 1970 que le Préfet Jacques Saunier, président de la Mission interministérielle sur la sécurité des stations de montagne remet son rapport au Gouvernement du Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas.

Le rapport dit "Saunier", met en avant une liste de propositions dont la première est la "*constitution d'une association régie par la loi de 1901, patronnée par les pouvoirs publics et réunissant toutes les personnalités et tous les pouvoirs publics ou privés s'intéressant à l'étude de la neige et des avalanches, ainsi qu'aux glissements de terrain, dans le but de favoriser la coordination des initiatives aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui des réalisations pratiques*". Ce rapport recommande également que la préparation des statuts de l'association et la constitution effective de cet organisme, avec choix du président et nomination du secrétaire général, soient en place dès le second semestre de 1970. Ce sont les conclusions de cette étude qui furent adoptées, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, par le Conseil des Ministres du 21 octobre 1970.

11 octobre 1971, l'ANENA voit le jour

Quelques mois plus tard et presque un an jour pour jour après l'adoption des conclusions du rapport Saunier se tient, à la préfecture de Grenoble, l'assemblée constitutive de l'ANENA le 11 octobre 1971, à 16h.

L'Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches, association régie par la loi de juillet 1901, est officiellement née grâce en particulier au dévouement de deux hommes : le Professeur Louis Néel, prix Nobel de physique, et Jean Franco, directeur de l'ENSA et célèbre alpiniste. Le premier fut le premier président de l'ANENA et, le second, le premier directeur. ■